

Première Synthèses Informations

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2006

632 000 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en 2006, soit à peine moins qu'en 2005 : - 0,8 %.

Les Régions financent plus de 50 % des stages et plus de la moitié de leurs actions sont destinées aux jeunes en insertion. En 2006, l'État continue de financer presque le tiers des stages, tandis que les Assédic en prennent en charge 9 %.

Fin 2006, 9,8 % des demandeurs d'emploi étaient stagiaires de la formation professionnelle, 7 % en Ile-de-France, 21 % en Limousin.

Au cours de l'année 2006, 632 000 demandeurs d'emploi sont entrés en formation. Au 31 décembre de l'année, 254 000 suivaient une formation. En 2006, la baisse du nombre d'entrées en formation s'est ralentie : elle n'est que de -0,8 % par rapport à 2005 (contre -10 % entre 2004 et 2005). Sont considérées ici les personnes sans emploi qui suivent un stage de formation de plus d'un mois, qu'elles soient ou non inscrites à l'ANPE (on les désignera par la suite par le terme « demandeurs d'emploi »).

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est financée principalement par trois acteurs : l'État, les Régions et les Assédic. Ce financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des demandeurs d'emploi au cours de leur stage.

Les Régions financent la moitié des stages

Les Régions constituent le principal financeur des coûts pédagogiques : elles ont pris en charge plus de la moitié des formations débutées en 2006. L'État a financé 31 % d'entre elles dont 15 % au titre du programme d'activité subventionnée (PAS) de l'Association nationale pour la formation des adultes (AFPA). Depuis 2001, avec la mise en place du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), les Assédic achètent



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

directement des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance-chômage. En 2006, elles ont ainsi financé 9 % de l'ensemble des formations. Enfin, 8 % des formations sont soit prises en charge par d'autres financeurs (départements, stagiaires, AGEFIPH...), soit imputées sur les subventions de fonctionnement des organismes de formation (universités, ateliers pédagogiques personnalisés notamment) (tableau 1 et encadré 1).

Les personnes sans emploi qui suivent un stage de formation professionnelle continue sont généralement rémunérées. Lorsqu'elles sont déjà rémunérées au titre de l'assurance-chômage, elles conservent leur allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pendant leur formation. Cette allocation est alors dite « ARE – formation ». En 2006, 42 % des stagiaires ont ainsi été rémunérés par les Assédic pendant leur stage. 41% de ces derniers bénéficient notamment de stages financés par les Régions, 22% par les Assédic, et 20% par L'État (y compris AFPA) (encadré 2). Les stagiaires qui ne perçoivent pas l'assurance chômage peuvent être rémunérés par L'État ou par les Régions en tant que « stagiaires de la formation professionnelle » (article L.6341-7 du code du travail). Lorsqu'ils bénéficient d'une allocation de minimum social (RMI, API, AAH, ASS...), ils peuvent soit la conserver, soit bénéficier d'une rémunération au titre du stage qu'ils suivent. 20 % des stagiaires sont rémunérés par L'État et 29 % par les Régions.

Les 9 % restants ne sont pas rémunérés pendant leur formation, mais uniquement pris en charge au titre de la protection sociale par l'État ou les Régions. En effet, le code du travail prévoit que tous les stagiaires de la formation professionnelle continue soient obligatoirement affiliés à un régime de sécurité sociale et bénéficient d'une protection en cas d'accident du tra-

Tableau 1
Stagiaires et stages par type de financeurs (en 2006)

En pourcentage

| Caractéristiques des stagiaires | Financement du stage | | | | | |
|--|----------------------|----------------|--|---------|---------|------------|
| | Ensemble | État hors AFPA | État au titre du programme d'activité subventionné de l'AFPA | Régions | Assédic | Autres (1) |
| Part des femmes | 52 | 50 | 39 | 56 | 44 | 66 |
| Âge | | | | | | |
| Moins de 26 ans | 44 | 28 | 39 | 55 | 22 | 36 |
| Entre 26 et 44 ans | 44 | 55 | 47 | 35 | 62 | 56 |
| 45 ans et plus | 12 | 17 | 14 | 10 | 16 | 8 |
| Nationalité | | | | | | |
| Française | 90 | 89 | 90 | 90 | 94 | 92 |
| Union Européenne | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Hors Union Européenne | 9 | 10 | 9 | 9 | 5 | 7 |
| Type de rémunération du stagiaire | | | | | | |
| Stagiaire formation professionnelle | 49 | 53 | 68 | 57 | 0 | 16 |
| Protection sociale (pas de rémunération) | 9 | 24 | 1 | 9 | 0 | 2 |
| Assurance chômage | 42 | 23 | 31 | 34 | 100 | 81 |
| Régime de solidarité | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Durée du stage | | | | | | |
| Moins de 3 mois | 43 | 45 | 52 | 39 | 61 | 28 |
| De 3 à 6 mois | 29 | 24 | 21 | 35 | 25 | 20 |
| 6 mois et plus | 28 | 31 | 27 | 26 | 14 | 52 |
| En moyenne (en mois) | 4,4 | 4,7 | 4,0 | 4,3 | 3,1 | 6,1 |
| Répartition des financeurs | 100 | 16 | 15 | 52 | 9 | 8 |

(1) - Les financements classés « autres » sont composés des financements par le stagiaire, des financements de collectivités territoriales autres que les Régions, de financements de centres subventionnés au titre de la formation, d'établissements dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État comme les universités et des financements indéterminés.

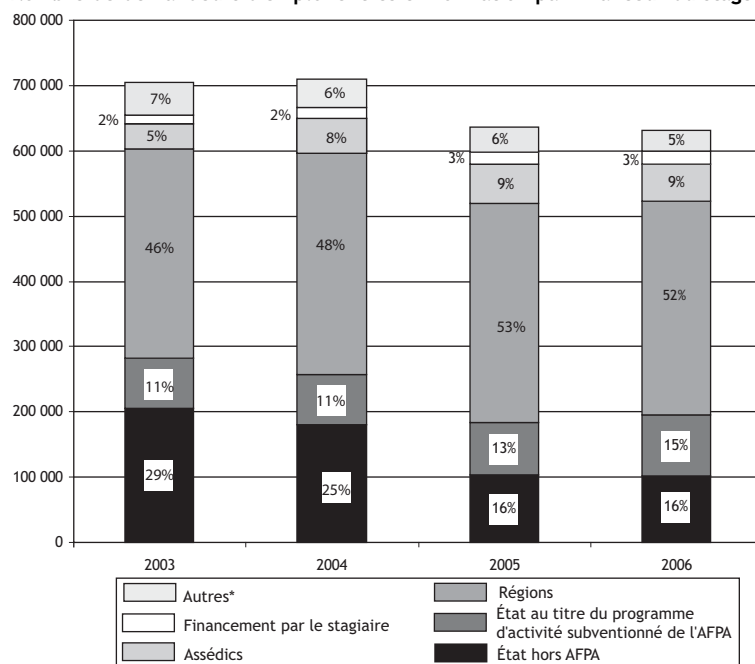
Champ : stagiaires entrés en formation en 2006.

Sources : Afpa, Cnasea, Unédic, Foragora - Traitement Dares (BREST).



Graphique 1

Nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation par financeur du stage



Source : BREST 2003/2004 /2005/2006.

Lecture : l'État (hors AFPA) a financé les coûts pédagogiques de 16 % des formations débutées en 2006.

* - Les financements classés "autres" sont essentiellement des financements de stages suivis par des stagiaires ayant droit à l'allocation chômage. On y trouve des financements de collectivités territoriales autres que les régions, des financements de centres subventionnés au titre de la formation, des financements d'établissements dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État comme les universités et des financements indéterminés.

vail ou de maladie professionnelle survenus durant leur stage.

Une nouvelle formation financée par L'État : l'Action préparatoire au recrutement

Le nombre de stagiaires rémunérés par l'État (196 000) progresse légèrement en 2006 (+6 %). L'année 2005 a été marquée par la suppression des

stages d'accès à l'entreprise (SAE) et des stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), puis un nouveau dispositif financé par l'État a été lancé fin 2006 : l'action préparatoire au recrutement (encadré 3). La hausse observée en 2006 contraste avec le mouvement long de repli des entrées dans les dispositifs de formation

financés par l'État depuis les années quatre-vingt-dix, les compétences ayant été progressivement transférées aux Régions (notamment à l'occasion de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993). Ainsi, si l'on exclut les formations pour personnes handicapées en CRP (centres de rééducation professionnelle), les formations pour migrants et les formations en APP (ateliers de pédagogie personnalisée), le nombre de demandeurs d'emploi entrés dans des stages financés par l'État est passé de 671 000 en 1990 à 388 000 en 1995 et 264 000 en 2000.

Le nombre de stages financés au titre du programme d'activité subventionné de l'AFPA continue son augmentation initiée en 2003, avec une hausse de 17 % entre 2005 et 2006. L'État finance également des formations en faveur de certains publics spécifiques : formations de lutte contre l'illettrisme, formations pour personnes handicapées, détenus et migrants et formations des ateliers de pédagogie personnalisée (encadré 4).

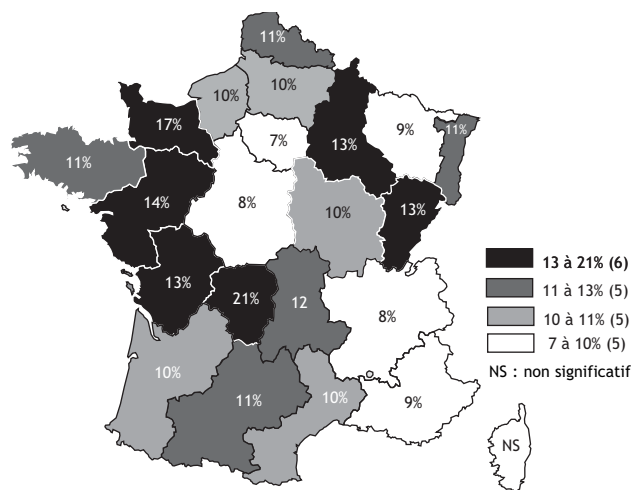
Depuis 2003, les Assédic participent davantage au financement de la formation professionnelle. Elles financent 9 % des stages en 2006 (contre 5 % en 2003) (graphique 1). En 2006, en France métropolitaine, 54 000 demandeurs d'emploi sont entrés en action de formation préalable à l'embauche ou en formations conventionnées financées par les Assédic, contre 54 800 en 2005, 47 500 en 2004 et 31 300 en 2003.

Les jeunes, cible privilégiée des stages financés par les Régions

Les Régions axent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes. Ainsi, plus de la moitié (55 %) des 328 000 stages financés par les Régions sont destinés aux jeunes de moins de 26 ans, contre 44 % de l'ensemble des stages. À l'inverse, l'État et les Assédic financent plutôt des stages pour adultes : seuls 31 %

Sources :
Afp, Cnasea,
Unédic, Foragora,
Insee (Enquête
Emploi) - Traitement
Dares.

Taux d'accès à la formation fin 2006, selon les régions



Sources :
Dares (BREST) - Insee
(enquête Emploi)

des stages sont destinés aux jeunes (tableau 1).

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,4 mois. Les stages financés par les Assédic sont beaucoup plus courts (3,1 mois) car ils répondent à des besoins de main-d'oeuvre immédiats et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. Les stages financés par l'État (hors AFPA) sont légèrement plus longs que la moyenne (4,7 mois).

10 % des demandeurs d'emploi en formation fin 2006

Fin 2006, en France métropolitaine, 9,8 % des demandeurs d'emploi, inscrits ou non à l'ANPE, suivent une formation (1). Cette proportion retrouve un niveau proche de 2004 et 2003

(respectivement 10,0 % et 10,1 %), après avoir chuté en 2005 (8,9 %). C'est en Ile-de-France que le taux d'accès est le plus faible (7 %) et dans le Limousin qu'il est le plus élevé (21 %) (encadré 5). Dans cette dernière région, l'offre de formation est très importante avec notamment la présence de centres de l'AFPA spécialisés dans les formations du bâtiment.

Les jeunes demandeurs d'emploi accèdent plus fréquemment aux formations que leurs aînés. Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sont 15,1 % à en bénéficier, contre 9,3 % de ceux de 26 à 44 ans et 4,0 % des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans (tableau 2).

(1) - Suite aux changements de méthode de calcul du taux de chômage au sens du BIT par l'Insee, l'estimation du niveau de chômage depuis 2003 a été revue à la baisse et donc le taux d'accès à la formation à la hausse, sans que l'évolution sur les années passées ne soit remise en cause (encadré 5).

François TUGORES (Dares).

Tableau 2
Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation selon l'âge entre 2003 et 2006

| En pourcentage | | | | |
|---|-------------|-------------|------------|------------|
| Taux d'accès à la formation | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
| Moins de 26 ans | 15,4 | 16,2 | 14,5 | 15,1 |
| Entre 26 et 44 ans | 10,2 | 9,3 | 8,3 | 9,3 |
| 45 ans et plus | 4,2 | 4,1 | 3,5 | 4,0 |
| Ensemble France métropolitaine | 10,1 | 10,0 | 8,9 | 9,8 |

Champ : France métropolitaine.

LA BASE BREST

Une base de données exhaustive sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (1)

La Dares gère depuis 2003 une Base Régionalisée des STagiaires de la formation professionnelle (base BREST) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires.

Les fichiers proviennent :

- de l'Unédic (qui rémunère les stagiaires ayant droit à l'allocation chômage);
- de l'AFPA (qui rémunère ses stagiaires non indemnisés par les Assédic);
- du CNASEA, qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires pour le compte de l'État et pour la quasi-totalité des conseils régionaux (en 2006, seules deux régions, Poitou-Charentes, et Languedoc-Roussillon, ne passaient pas par le CNASEA pour la rémunération de leurs stagiaires);
- de FORAGORA, qui rémunère les stagiaires pour le compte de la région Poitou-Charentes.

En 2006, les données des régions Languedoc-Roussillon et Martinique n'étaient pas disponibles. Elles ont été estimées à partir de l'enquête annuelle sur la formation professionnelle et l'apprentissage auprès des conseils régionaux. L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Un demandeur d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est donc compté plusieurs fois.

Des différences marginales avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisé dans BREST peut être très légèrement différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. Plusieurs causes expliquent ces différences :

- seuls les stages de durée supérieure à un mois donnent droit au statut de stagiaire de la formation professionnelle. Les stages très courts (tels que l'initiation à la navigation sur Internet) ne sont donc pas inclus dans BREST ;
- le financement pédagogique est une information déclarée par les organismes de formation. Il est donc possible que certaines erreurs d'identification des financeurs pédagogiques affectent les données recueillies (notamment lorsqu'il y a cofinancement d'actions de formation).

L'enrichissement de la base BREST

Le projet BREST a débuté en 2001. Les premières données disponibles sur la France entière portent sur l'année 2003. La base BREST est en cours d'enrichissement. Depuis 2005, de nouveaux imprimés relatifs à la rémunération et à la protection sociale des stagiaires (RS1 et P2S) mentionnent de nouvelles zones à documenter principalement par les organismes de formation. Ces zones portent sur :

- la spécialité de formation ;
- l'objectif du stage ;
- le niveau de la qualification préparée ;
- la durée totale du stage (dont en entreprise).

Seule la durée du stage a pu être utilisée sur 2006, les trois autres nouvelles variables ne disposant pas d'un taux de réponse suffisant pour en permettre l'exploitation.

(1) - Les données des AFPA d'outre-mer ne sont toutefois pas encore incluses dans la base BREST

LES STAGES FINANCÉS PAR LES ASSÉDIC

Les Assédic financent deux types d'actions de formation au profit des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) : les actions de formations préalables à l'embauche (AFPE) et les actions de formations conventionnées (AFC).

AFPE : il s'agit d'une aide aux employeurs qui s'engagent à former ou à faire former un ou plusieurs demandeurs d'emploi puis à le recruter sous CDI ou CDD de plus de six mois.

AFC : les Assédic financent également des formations destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel ou à des tensions du marché du travail sur certains métiers,

Les Assédic ont également la possibilité d'homologuer des formations, en prenant en charge les frais de formation restant à la charge des allocataires si les frais de fonctionnement de la formation sont financés partiellement par les Régions, l'État ou toute autre collectivité publique : coûts pédagogiques, coûts de dossier et d'inscription.

Nombre de stagiaires entrés en ARE-formation en 2006

| Type formation | Financement du coût de la formation | | | | | | |
|--|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| | Total France métropolitaine | AFPA | État hors AFPA | Régions | Assédic | Stagiaires | Autres |
| AFPE | 20 287 | 0 | 0 | 0 | 20 287 | 0 | 0 |
| Formations conventionnées | 34 344 | 103 | 154 | 206 | 33 701 | 26 | 129 |
| Formations homologuées | 98 115 | 15 756 | 11 535 | 48 221 | 1 416 | 9 293 | 11 894 |
| Formations non-homologuées | 104 706 | 13 825 | 10 272 | 57 309 | 515 | 8 625 | 14 160 |
| Total France métropolitaine | 257 453 | 29 684 | 21 961 | 105 736 | 55 919 | 17 944 | 26 183 |

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 257 453 demandeurs d'emploi indemnisés ayant suivi un stage en 2006 ont perçu l'ARE-formation versée par les Assédic. Pour 55 919 d'entre eux, c'est l'Assédic qui a pris en charge le coût de la formation.

Source : FNA - Unédic.

LES APR (ACTIONS PRÉPARATOIRES AU RECRUTEMENT)

Lancée fin 2006, l'APR est l'équivalent, pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'Unédic, de l'action de formation préalable à l'embauche (AFPE) prise en charge par l'Unédic. Ses caractéristiques sont identiques à celle du SAE (stage d'accès à l'entreprise), dispositif supprimé fin 2004.

D'une durée maximum de 3 mois (soit jusqu'à 450 heures), l'APR est destinée aux demandeurs d'emploi non indemnisés, qui ont des compétences proches de celles requises pour une offre d'emploi disponible et non satisfaite.

L'APR consiste en une formation d'adaptation au poste de travail en entreprise, pour favoriser l'accès plus rapide à l'emploi, notamment pour les jeunes accompagnés dans le cadre du contrat d'insertion à la vie sociale (CIVIS).

Les APR sont proposées aux entreprises qui s'engagent à recruter le demandeur d'emploi sur un emploi durable à l'issue de sa formation, c'est-à-dire :

- soit en CDI ou en CDD de plus de 6 mois ;
- soit dans le cadre d'un contrat en alternance.

Le demandeur d'emploi non indemnisé bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Au titre de sa rémunération, il bénéficie :

- soit du maintien de son allocation de minimum social (ASS, API, AAH, RMI) et de la prise en charge de la protection accident du travail ;
- soit de la rémunération associée au statut de stagiaire de la formation professionnelle s'il ne perçoit aucune allocation (soit 652 € par mois, ou 340 € pour les moins de 26 ans).

La formation est prise en charge par l'État *via* une aide forfaitaire de 3 € par heure de formation (soit 450 euros par mois), versée par le CNASEA.

Entre octobre 2006, date de mise en place du dispositif, et décembre 2007, 16 745 stagiaires sont entrés en APR.

LES STAGES FINANCÉS PAR L'ÉTAT

Les APR et les stages de l'AFPA ne sont pas les seuls stages financés par l'État. L'État subventionne également des formations en faveur de certains publics spécifiques, notamment :

• des actions de lutte contre l'illettrisme

Le volet « lutte contre l'illettrisme » du programme IRILL (Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme) a concerné 28 000 personnes en 2006, après 24 500 en 2005. Le public bénéficiaire est majoritairement féminin (61 %). Les moins de 25 ans représentent 29 % des stagiaires. La grande majorité des personnes concernées sont des personnes sans emploi (83 %). La durée moyenne des stages est de 100 heures.

• des formations en faveur des détenus

En 2006, le volet « détenus » du programme IRILL a permis à 10 700 détenus de suivre un stage, ils étaient 10 000 en 2005. Seuls 10 % des stagiaires sont des femmes et 30 % des stagiaires ont moins de 25 ans. La durée moyenne des stages est de 250 heures.

• des formations en faveur des migrants

En 2004, 36 000 stagiaires ont suivi une formation linguistique via le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations). Parmi ces stagiaires, 71 % sont des femmes. La durée moyenne des stages est de 200 heures.

• des formations en faveur des personnes handicapées, dispensées par les Centres de rééducation professionnelle (CRP)

La mission des CRP consiste à dispenser une formation qualifiante aux personnes handicapées, en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle. En 2006, 10 700 formations destinées spécifiquement aux travailleurs handicapés ont été financées par l'État *via* ces organismes.

• des formations dispensées par les ateliers de pédagogie personnalisée (APP)

Mis en place en 1985, le réseau des APP a pour objectif de ramener vers l'emploi un public qui connaît des difficultés particulières en lui proposant des formations de base. Une partie de ces prestations sont financées par l'État. Ainsi, 80 600 formations débutées en 2006 ont été financées par l'État (soit 46 % des entrées dans les APP). Il y en avait 73 800 en 2005. 28 % des stagiaires ont moins de 26 ans, 73 % sont des femmes.

Tous ces stages sont inclus dans BREST (encadré 1). Le financement associé relève de la catégorie « État » ou « autres financements ». En effet, il n'est pas toujours possible d'attribuer un financeur précis à un stage lorsque celui-ci est imputé sur le budget de fonctionnement d'un organisme de formation, parfois subventionné simultanément par différentes institutions.

LES TAUX D'ACCÈS DES DEMANDEURS D'EMPLOI À LA FORMATION : MÉTHODE ET INTERPRÉTATION

Les taux d'accès sont calculés en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation à la population des chômeurs au sens du BIT et des personnes privées d'emploi en formation. Les demandeurs d'emploi en stage de formation sont connus à partir de la base BREST, les personnes recherchant un emploi et en formation à partir de l'enquête Emploi du 4^{ème} trimestre 2006. **Suite aux changements de méthode de calcul du taux de chômage au sens du BIT par l'Insee à l'automne 2007, l'estimation du niveau de chômage depuis 2003 a été revue à la baisse et donc le taux d'accès à la formation à la hausse, sans que l'évolution sur les années passées ne soit remise en cause** (voir : Insee première n°1164 « Résultats de l'enquête Emploi – Le chômage baisse depuis 2006 » sur www.insee.fr).

Ces taux mettent en regard le volume des stagiaires à la population potentiellement éligible. Ils ne permettent toutefois pas de mesurer véritablement l'effort de formation des acteurs en région, dans la mesure où ils ne corrigent pas des différences de caractéristiques économiques et sociodémographiques des territoires, susceptibles de générer des besoins différenciés de formation des personnes sans emploi. Pour cela, il faudrait tenir compte, sur chaque territoire, de la répartition par âge, du niveau de formation et de l'ancienneté au chômage, de la structure de qualification de l'emploi et de la structure sectorielle de l'appareil productif.

ANNEXE

Demandeurs d'emploi entrés en formation en 2006, par région et par financeur du stage

| Région de résidence du stagiaire | État hors AFPA | État au titre du programme d'activité subventionné de l'AFPA | Régions | Assédic | Financement par le stagiaire | Autres ** | Total |
|------------------------------------|----------------|--|----------------|---------------|------------------------------|---------------|----------------|
| Ile-de-France | 13 520 | 10 101 | 45 400 | 7 681 | 3 149 | 5 766 | 85 617 |
| Champagne-Ardenne | 1 360 | 3 118 | 9 313 | 1 655 | 209 | 327 | 15 982 |
| Picardie | 2 183 | 2 652 | 15 750 | 1 755 | 320 | 475 | 23 135 |
| Haute-Normandie | 2 724 | 2 288 | 11 811 | 1 265 | 259 | 1 079 | 19 426 |
| Centre | 2 379 | 2 356 | 9 121 | 2 082 | 414 | 1 101 | 17 453 |
| Basse-Normandie | 3 902 | 2 924 | 10 303 | 1 246 | 300 | 619 | 19 294 |
| Bourgogne | 2 183 | 2 679 | 7 703 | 1 474 | 360 | 581 | 14 980 |
| Nord-Pas-de-Calais | 11 061 | 8 027 | 30 382 | 5 677 | 1 480 | 2 259 | 58 886 |
| Lorraine | 3 545 | 4 568 | 7 861 | 3 410 | 365 | 1 295 | 21 044 |
| Alsace | 1 842 | 3 449 | 10 557 | 2 382 | 398 | 1 283 | 19 911 |
| Franche-Comté | 1 626 | 2 194 | 6 768 | 1 408 | 392 | 339 | 12 727 |
| Pays de la Loire | 4 162 | 6 452 | 15 270 | 2 414 | 1 806 | 2 753 | 32 857 |
| Bretagne | 4 758 | 5 055 | 15 026 | 2 077 | 1 104 | 1 899 | 29 919 |
| Poitou-Charentes | 5 601 | 2 943 | 10 989 | 1 648 | 364 | 688 | 22 233 |
| Aquitaine | 7 389 | 4 511 | 14 060 | 2 993 | 1 234 | 2 116 | 32 303 |
| Midi-Pyrénées | 3 496 | 4 607 | 13 533 | 2 249 | 759 | 1 318 | 25 962 |
| Limousin | 2 225 | 2 523 | 7 509 | 617 | 88 | 312 | 13 274 |
| Rhône-Alpes | 6 641 | 5 997 | 20 520 | 6 000 | 2 315 | 2 846 | 44 319 |
| Auvergne | 3 734 | 2 969 | 8 812 | 1 483 | 263 | 620 | 17 881 |
| Languedoc-Roussillon * | 4 111 | 5 137 | 16 483 | 1 796 | 1 050 | 1 674 | 30 251 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 8 007 | 7 268 | 20 915 | 3 890 | 2 151 | 2 291 | 44 522 |
| Corse | 421 | 1 229 | 1 098 | 225 | 39 | 130 | 3 142 |
| Total France métropolitaine | 96 870 | 93 047 | 309 184 | 55 427 | 18 819 | 31 771 | 605 118 |
| Guadeloupe | 490 | 279 | 2 399 | 185 | 81 | 194 | 3 628 |
| Martinique * | 483 | 145 | 5 941 | 329 | 84 | 215 | 7 197 |
| Guyane | 167 | 159 | 458 | 108 | 16 | 349 | 1 257 |
| Réunion | 3 237 | 247 | 9 738 | 250 | 170 | 311 | 13 953 |
| St-Pierre-et-Miquelon | 85 | 8 | 1 | . | 2 | 1 | 97 |
| Mayotte | 12 | 69 | 2 | . | . | 14 | 97 |
| Autres collectivités d'outre-mer | 381 | 58 | 10 | . | . | . | 449 |
| Indéterminé | 8 | 35 | 30 | 5 | 1 | 5 | 84 |
| Total France entière | 101 733 | 94 047 | 327 763 | 56 304 | 19 173 | 32 860 | 631 880 |

* Les données des régions Languedoc-Roussillon et Martinique n'étaient pas disponibles en 2006. Elles ont été estimées à partir de l'enquête annuelle sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage auprès des Conseils régionaux. Par ailleurs, les données de l'AFPA des départements d'outre-mer ne sont pas incluses dans la base BREST.

** Les financements "autres" sont essentiellement des financements de stages suivis par des stagiaires ayant droit à l'allocation chômage. On y trouve des financements de collectivités territoriales autres que les régions, des financements de centres subventionnés au titre de la formation, d'établissements dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par L'État comme les Universités et des financements indéterminés.

Champ : ensemble des personnes sans emploi ayant débuté un stage en 2006.

Sources : Afpa, Cnasea, Unédic, Foragora - Traitement Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.